

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM064 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET  
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT  
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE  
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA  
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE  
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 10/07/2023  
Nombre de conseillers votants : 31      Publication le 13/07/2023

---

**20230630CM064 - Création d'une autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération de réhabilitation de la halle des sports**

Afin de permettre la réhabilitation de la halle des sports à Saint-Jean de Braye, qui se déroulera sur 2 exercices budgétaires, il convient d'ouvrir une opération de programme dont le montant global prévisionnel s'élève à 720 000 € TTC.

Ceci étant exposé,

Vu l'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorisant l'ouverture des AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement),

Vu l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales venant en application de l'article L 2311-3,

Considérant le caractère pluriannuel de l'opération de travaux,

Après avis favorable de la commission compétente,

*Par 28 voix pour,*

*3 abstention(s) :* Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Monsieur OUARAB

*Le conseil municipal décide :*

*- d'approuver l'opération de réhabilitation de la halle des sports*

- de créer l'AP/CP (Autorisation de Programme et Crédit de Paiement) relative à la réhabilitation de la halle des sports, comme suit :

*Dépenses prévisionnelles*

N° AP	Libellé	Montant	CP 2023	CP 2024
480032	Réhabilitation de la halle des sports	720 000 €	40 000 €	680 000 €

*Recettes prévisionnelles*

N° AP	Montant	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Subvention attendues	405 000	150 000	255 000		
FCTVA	118 108 €			6 561	111 547

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Colette Martin-Chabbert*

Colette MARTIN-CHABBERT